
Réunion de l'interinformation Statistiques sociales du 30 septembre 2004

SYNTHÈSE

Mylène Chaleix a présenté le rapport « [Outils de suivi des trajectoires des personnes en matière sociale et d'emploi](#) ». Les panels sont des outils indispensables pour comprendre les comportements, les effets du vieillissement, et pour analyser les trajectoires. En France nous avons une culture de la « coupe transversale ». Nous manquons de savoir-faire en matière de panels, même si l'on peut mentionner des initiatives de la Dares et de la Drees. Les besoins exprimés portent sur la nécessité d'améliorer la connaissance des phénomènes et l'évaluation des politiques publiques dans des domaines très variés, en tenant compte des contraintes européennes sur certaines enquêtes. Ceci conduit à proposer de fédérer et de mutualiser en utilisant mieux les données administratives, en construisant trois panels de collecte (en population générale, sur les enfants, et sur les personnes âgées) et en jouant la complémentarité entre les enquêtes et les données administratives tout en respectant la confidentialité. Le rapport recommande aussi de mettre en place un centre de ressources pour permettre une meilleure exploitation des panels tout en maîtrisant la sécurité des processus, et de rendre accessibles les données. La nécessité de développer une méthodologie des panels, tant pour la collecte que pour l'exploitation, est également mentionnée.

Denis Fougère a relevé les principaux points forts du rapport : recension exhaustive des sources ; proposition de construction d'un premier panel, l'EDP++¹ ; recommandations sur la création d'un centre de ressources sécurisé et sur l'accès aux données pour les chercheurs. La plupart des problèmes sociaux et économiques doivent s'analyser sous l'angle des phénomènes de récurrence, de persistance dans une situation donnée, de transmission des inégalités au sein de la famille. Le panel permet de mener ces analyses car il identifie des effets causaux, si causalité il y a. En l'absence de culture du panel en France, il conviendrait de proposer un plan alliant des enseignements et la contribution d'universitaires ayant une expertise pour constituer des panels et en traiter les données. Le rapport ne précise pas le périmètre exact de l'EDP++ et la première source d'appariement citée, les DADS, ne couvre qu'une partie des champs nécessaires à la compréhension des phénomènes déjà évoqués. Il faudra avoir des informations sur le chômage, le RMI, l'inactivité longue, etc. Par ailleurs, l'unité observée est l'individu alors que le ménage est la source de nombre des phénomènes que l'on veut analyser.

Le représentant de la CGT a exprimé de fortes réserves sur l'opportunité de la mise en place de l'EDP++, en s'interrogeant sur les coûts humains et financiers du projet, sur les possibles conséquences négatives pour d'autres opérations, et sur les risques pour les libertés individuelles. Françoise Maurel a indiqué que l'EDP++ ne se substituera pas à toutes les enquêtes statistiques et que l'objectif est que le projet offre toutes les garanties de respect des libertés individuelles. Les participants ont attiré l'attention sur la question de l'accès des organismes publics aux données du panel, sur les limites d'une base de sondage fondée sur un échantillon de 1/20^{ème} (ou moins) de la population, et sur la nécessité de bien identifier les besoins auxquels nous voulons répondre à horizon de quelques années. La réflexion devra donc se poursuivre.

¹ Échantillon Démographique Permanent, élargi par appariement avec des sources administratives et dont le mode de sondage évoluerait (taille optimale indiquée de l'ordre du 1/20^{ème})

Philippe Choffel a présenté le premier volet dans la **loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine** du 1^{er} août 2003. Ce volet propose la mise en œuvre de programmes d'actions dans les ZUS, organisés autour de six thématiques. Des objectifs sont avancés pour chaque thématique, et des indicateurs y sont associés. La loi prévoit un rapport annuel au Parlement et un débat au sein de chaque collectivité locale concernée par ces programmes. Il faut donc fournir des indicateurs pour chacune des sept cent cinquante ZUS, qui sont des zones infra communales, ce qui pose un vrai défi pour la statistique. Philippe Choffel a décrit les objectifs et les indicateurs associés à l'emploi et au développement économique, à la santé et à l'éducation. Il a donné des exemples de travaux déjà réalisés en liaison avec les services producteurs, et a proposé des pistes pour améliorer la réponse aux besoins : mobiliser de nouvelles sources « nationales » pour des résultats localisés, favoriser et élargir des expériences locales menées notamment dans le domaine de la santé et de l'éducation.

Pour Nicole Smadja cette loi, porteuse d'ambitions très fortes, pose des indicateurs qui nient le territoire et le temps. Négation du territoire car la loi prévoit de rapporter les résultats des ZUS à ceux de leurs agglomérations, alors que la question des écarts locaux entre les ZUS et leur environnement immédiat lui paraît plus importante pour l'Île-de-France. Négation du temps car la loi ne dit pas où l'on se situe. Elle propose un programme sur la période 2004-2008, le plan de cohésion sociale prolongerait cette période de trois ans. A quel moment recueillir les indicateurs, évaluer les évolutions ? Les outils statistiques pourront-ils capter les trajectoires résidentielles des ménages directement impactées par le programme de rénovation urbaine et leurs conséquences ? Ces questions importantes se heurtent à des difficultés méthodologiques non résolues.

Les participants ont souligné l'importance de mener collectivement une réflexion sur le choix de zonages pertinents pour les analyses locales et se sont interrogés sur le choix des indicateurs affichés dans le cadre de la loi, qui dans certains cas peuvent conduire à une vision erronée de la situation.

Guy Desplanques a rappelé que le concept d'**immigré**, défini comme une personne née à l'étranger et étrangère à la naissance, a été proposé par le groupe statistique du Haut conseil à l'**intégration** créé en 1989. Ce concept est largement utilisé pour les données sur les stocks (enquêtes, recensement). Pour les données sur les flux, il faut tenir compte de la durée de séjour sur le territoire national, fixée par l'ONU à au moins un an. Des problèmes existent donc pour assurer la cohérence entre les deux types de données. Deux voies pourraient être explorées pour y remédier : le nouveau recensement de la population et le futur contrat d'accueil et d'intégration. Concernant l'intégration, la mise en place de l'Observatoire des statistiques sur l'immigration et l'intégration devrait relancer en France le débat sur les concepts et les indicateurs d'intégration. La définition d'indicateurs pose aussi la question de la norme à adopter : comment peut-on dire qu'une personne ou une population est intégrée à partir d'une batterie d'indicateurs ? Il faut réfléchir à cette question pour disposer d'indicateurs considérés comme pertinents et pouvant servir de base de comparaison entre les différents pays dans le cadre du règlement sur les statistiques migratoires proposé par l'Union européenne.

Patrick Weil a souligné la nécessité, quand on analyse les pays européens, de dépasser les vieilles représentations pour mieux appréhender les convergences et les différences en matière de droit de la nationalité et de traditions d'intégration. Concernant les indicateurs de flux migratoires, il a estimé que l'on s'évertue à fusionner des données qui ne peuvent pas l'être, et a donné des exemples mettant en évidence les effets pervers d'une telle fusion. Il a émis l'idée qu'à côté des indicateurs d'intégration il serait possible d'élaborer des indicateurs pertinents de mesure de la discrimination. Les indicateurs que l'Insee et les organismes de recherche et de statistiques pourront développer seront très utiles, non seulement pour évaluer la politique d'intégration mais aussi pour lutter contre les discriminations. Monsieur de Foucauld a souligné que la question des indicateurs pertinents pour apprécier la lutte contre les discriminations est très délicate. Les situations sont d'une grande complexité, les indicateurs doivent aider les acteurs à s'en emparer sans la défigurer.

Jean-Michel Arnoux a présenté l'étude conduite par l'Insee sur des **indices de prix à la consommation adaptés à des catégories particulières de consommateurs**. Les écarts de ces indices avec l'indice d'ensemble sont faibles quelque soit le critère retenu (revenu par unité de consommation en déciles, type de ménage selon sa composition, selon la CSP du chef de ménage, selon la tranche d'âge du chef de ménage). En valeur absolue, l'écart entre un indice catégoriel et l'IPC ne dépasse pas 0,16 % par an. Le tabac fournit, de loin, la principale contribution aux écarts observés. Hors tabac, les écarts entre les indices catégoriels et l'indice d'ensemble ont pratiquement disparu.

Enfin, les [six enquêtes](#) examinées par l'inter formation ont reçu un avis d'opportunité favorable.